



Demande de visa vie privée et familiale

Par **alain75**, le **25/07/2011** à **12:25**

Bonjour,

Nous revenons de la préfecture de Paris et la demande de visa VPF de mon compagnon a été refusée sous prétexte que l'on n'est pas pacsé depuis au moins un an (Janvier 2011). Par contre nous vivons maritalement depuis l'Avril 2010 avec des preuves à l'appui mais cela n'a pas été pris en compte. On pensait que seule la durée de vie commune était importante. Pour le coup, il lui ont accordé un renouvellement de visa visiteur pour 1 an !!

-> est-il possible de redemander un changement de statut ?

-> si, oui, à partir de quand ? J'ai entendu dire que l'on ne pouvait rien demander avant 3 mois avant l'expiration du visa, soit Mai 2012.. est-ce exact ?

-> en attendant, sachant que le titre de séjour est de type visiteur, comment serait-il possible qu'il puisse exercer un travail avant d'avoir le VPF (en free lance ou salarié)

Merci pour vos réponses